

Le pape exclut sans raison Mgr C. de la Congrégation pour la doctrine de la foi

Author : Maximilien Bernard

Categories : [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Rome](#), [Vatican](#)

Date : 2 janvier 2017



Terreur sur la Curie : le pape, [selon Marco Tosatti](#), ne serait pas vraiment miséricordieux mais appliquerait une discipline de fer... Concernant les nominations épiscopales, le nonce avait préparé la *terna*. Un cardinal, au cours de l'assemblée générale ordinaire a pris la parole, en saluant le premier candidat et ajoutant que le deuxième est bon. Mais il mit en garde contre le troisième, qui pose des problèmes à la fois en termes de doctrine et de morale. Mais le troisième était un ami de quelqu'un ; et un autre cardinal, appartenant au cercle actuellement au pouvoir, a fustigé son collègue, l'accusant d'inconvenance. La réunion a été clôturée sans autres décisions. Mais le jour suivant le secrétaire personnel du pape a déclaré que le choix était tombé sur le troisième.

Récemment, il a purgé l'ensemble de la Congrégation du culte divin de ses membres, à l'exception du cardinal **Sarah**, préfet.

Autre affaire : il a été ordonné à une congrégation de se débarrasser de trois de ses employés (qui travaillent au Vatican depuis plusieurs décennies), sans explication. La lettre officielle ordonne de les faire démissionner ... Le supérieur a été très perplexe, car il s'agissait de bons prêtres. Il a refusé d'obéir et a demandé au pape une audience. Il a dû attendre, parce que plusieurs fois la réunion a été déplacée. Enfin, il a été reçu. Il a dit : Votre Sainteté, j'ai reçu ces lettres, mais je n'ai rien fait, car ces personnes sont parmi les meilleures

de mon dicastère ... qu'ont-elles fait ? La réponse a été : je suis le pape et je n'ai pas à donner de raisons à l'une de mes décisions. Il se leva et tendit la main, ce qui signifiait que l'audience était terminée.

Parmi les exclus, il y a un Français. Mgr C., excellent théologien, un des espoirs intellectuels du jeune clergé.

L'épuration sévit dans toutes les congrégations. Aux évêques, c'est Mgr A. qui s'est fait renvoyer, jeune et brillant prélat, qui travaille à la béatification de **Merry del Val**, et dont les dossiers de nominations qu'il préparait ne plaisaient pas à Santa Marta.

La tentative maladroite d'envoyer une commission d'enquête à un sujet de droit international comme l'Ordre de Malte, indépendant du Saint-Siège, est un autre symptôme la fièvre autocratique qui semble envahir le Vatican. Le Grand Magistère de l'Ordre souverain de Malte [a répondu](#) que

« Le remplacement de l'ancien Grand Chancelier est un acte de l'administration gouvernementale interne de l'Ordre souverain de Malte et, par conséquent, relève uniquement de sa compétence. »

La nomination d'une commission de cinq membres pour enquêter « est le résultat d'un malentendu du Secrétariat d'État du Saint-Siège ».

« Le Grand Maître a clarifié respectueusement la situation hier soir en envoyant une lettre au Pontife suprême, expliquant les raisons pour lesquelles les suggestions faites par le Secrétariat d'État n'étaient pas acceptables. »

Bref, circulez, Très Saint-Père, il n'y a rien à voir, votre commission est illégitime et illégale au regard du droit international.

L'Ordre de Malte est souverain et internationalement reconnu comme tel. Le pape n'a pas le droit d'intervenir dans les affaires intérieures de l'Ordre : l'Etat du Vatican n'a pas à se mêler des affaires de l'Ordre souverain. Il n'a de droit de regard que sur le plan spirituel. Et c'est le cardinal « Patron » qui représente le pape : le cardinal **Burke**...